

Nous savons que la télévision est très coûteuse. Nous l'avons constaté et M. Dunton l'a signalé au comité. Quand le comité a visité Toronto, il a eu l'occasion d'assister à une seule émission, une représentation très intéressante, qui coûte \$7,000 et qui revient toutes les semaines. M. Dunton a déclaré que les deux postes de Radio-Canada, celui de Montréal et celui de Toronto, donnent des émissions dont une part de 60 p. 100 environ est d'origine canadienne. A Toronto, où Radio-Canada est en concurrence directe avec le poste de Buffalo, on constate que le poste canadien n'attire que 20 p. 100 des auditeurs, le poste de Buffalo 76 p. 100, et le peu qui reste allant à des postes privés de télévision qui dirigent des émissions des États-Unis.

Ce fait démontre qu'il est temps d'accorder des permis aux postes privés dans ces régions.

La concurrence, à mon avis, est une bonne chose. Les monopoles, ne fussent-ils que régionaux, sont à éviter. C'est ce que démontre l'expérience acquise par Radio-Canada, à la lumière de la concurrence que lui livrent les postes privés, surtout dans les grands centres, comme l'a dit M. Dunton dans ses dépositions devant le comité de la radiodiffusion. Je suis convaincu que, si on leur délivrait des permis, les postes privés pourraient se gagner une partie des auditeurs de ces régions qui choisissent actuellement le poste de Buffalo. On a longtemps retardé l'examen des demandes de requérants compétents qui ont une vaste expérience dans le domaine de la radiodiffusion, de gens qui ont les ressources financières nécessaires pour courir les risques, très lourds, que comporte l'inauguration de services de télévision.

Monsieur le président, il y a, dans ce domaine, manque de logique, de la part du Gouvernement. On s'en rend compte en étudiant l'exposé de la politique du Gouvernement, tel qu'il a été fait en résumé par M. Browne, fonctionnaire du ministère des Transports, lors de sa comparution devant le comité. Il était question de la radiodiffusion. Voici ce que je trouve à la page 469 des procès-verbaux du comité:

Vous dites que rien ne s'oppose à ce que deux postes ou plus reçoivent un permis dans la même région?—R. Sauf erreur, aucun des principes suivis par le Gouvernement ne tend à restreindre le nombre de postes.

D. Autrement dit, on n'a pas pour principe de favoriser un monopole local en matière de radiodiffusion?—R. Comme je l'ai dit, on n'adopte pas en ce domaine de principes semblables à ceux qui s'appliquent à la télévision.

Pour ce qui est de la radiodiffusion, le Gouvernement n'a adopté aucune politique tendant à favoriser la création d'un monopole

local, qu'il s'agisse de postes d'État ou de postes privés. Dans le cas de la télévision, le Gouvernement a agi jusqu'ici de façon à favoriser de tels monopoles. Ce n'est pas en créant des monopoles locaux,—c'est bien ce qui découle des témoignages obtenus par le comité,—qu'on hâtera l'établissement de postes partout au pays. La délivrance de permis aux requérants dans les régions où Radio-Canada décide d'établir ses propres postes n'aura pas pour effet de retarder l'établissement de postes locaux dans d'autres régions.

Par conséquent, monsieur le président, en refusant les demandes en vue d'établir des postes privés dans la région choisie par Radio-Canada on n'obtient qu'un résultat: créer un monopole. On n'arrive pas à autre chose. J'estime, monsieur le président, que ce n'est pas aider Radio-Canada que d'établir les conditions d'un monopole local. En ce qui concerne la région de Toronto, le résultat de cette ligne de conduite qui élimine les postes privés n'aide en rien Radio-Canada. C'est le poste américain important de Buffalo qui en profite. Quiconque connaît les conditions qui existent dans la région de Toronto est au courant de ce fait.

Par conséquent, monsieur le président, conduisons-nous comme des gens sensés à l'égard de cette ligne de conduite. Si la politique qu'a annoncée le ministre le 30 mars est saine, alors, monsieur le président, il est grand temps d'appliquer cette politique et d'accorder des permis aux postes privés canadiens dans ces régions métropolitaines, de façon qu'elles puissent faire concurrence à la télévision américaine qui est dirigée vers ces régions.

M. Nowlan: Avant que le crédit soit adopté, monsieur le président, je désirerais poser une question au ministre. Il a déclaré qu'on se propose d'ériger un poste de télévision à Halifax prochainement. A-t-on décidé du lieu?

L'hon. M. McCann: Non, on n'en est arrivé à aucune décision.

M. Nowlan: Le ministre ne l'ignore pas, Halifax est entouré d'une chaîne de collines. Tout poste aménagé à Halifax ne saurait desservir le reste de la province. Mais, si le ministre faisait ériger un poste plus loin, sur les collines situées en dehors d'Halifax, un tel poste pourrait desservir la ville d'Halifax, la vallée, Colchester et d'autres régions de la province.

L'hon. M. McCann: Même si le poste était à Halifax, le transmetteur pourrait se trouver à l'endroit le plus élevé. On le placera cer-